<RepeatBlock-Amend><Amend><Date>{12/03/2019}12.3.2019</Date> <RepeatBlock-BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0195/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0198/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0199/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0200/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0202/2019</NoDocSe> }

</BNos></RepeatBlock-BNos> <NoDocSe>B8‑0203/2019</NoDocSe> } RC1/Am. <NumAm>1</NumAm>

Amendement <NumAm>1</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lynn Boylan, Younous Omarjee</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Proposition de résolution commune</TitreType>

<Rapporteur>PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, EFDD</Rapporteur>

<Titre>Changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l’accord de Paris</Titre>

<DocAmend>Proposition de résolution commune</DocAmend>

<Article>Paragraphe 6 bis (nouveau)</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution commune | Amendement |
|   | ***6 bis. invite l’Union européenne à inclure la lutte contre le réchauffement climatique dans ses valeurs fondamentales;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{12/03/2019}12.3.2019</Date> <RepeatBlock-BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0195/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0198/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0199/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0200/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0202/2019</NoDocSe> }

</BNos></RepeatBlock-BNos> <NoDocSe>B8‑0203/2019</NoDocSe> } RC1/Am. <NumAm>2</NumAm>

Amendement <NumAm>2</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lynn Boylan</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Proposition de résolution commune</TitreType>

<Rapporteur>PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, EFDD</Rapporteur>

<Titre>Changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l’accord de Paris</Titre>

<DocAmend>Proposition de résolution commune</DocAmend>

<Article>Paragraphe 18 bis (nouveau)</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution commune | Amendement |
|   | ***18 bis. estime que les jeunes ont une conscience sociale et environnementale de plus en plus forte, qui a le pouvoir de transformer nos sociétés dans le sens d’un avenir résilient face au changement climatique, et que l’éducation des jeunes représente l’une des armes les plus efficaces contre le changement climatique; souligne qu’il convient d’encourager les jeunes générations à tisser, par-delà les frontières, des liens interculturels et intergénérationnels pour amener le changement culturel qui viendra étayer les efforts déployés au niveau mondial pour un avenir plus durable;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{12/03/2019}12.3.2019</Date> <RepeatBlock-BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0195/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0198/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0199/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0200/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0202/2019</NoDocSe> }

</BNos></RepeatBlock-BNos> <NoDocSe>B8‑0203/2019</NoDocSe> } RC1/Am. <NumAm>3</NumAm>

Amendement <NumAm>3</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lynn Boylan</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Proposition de résolution commune</TitreType>

<Rapporteur>PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, EFDD</Rapporteur>

<Titre>Changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l’accord de Paris</Titre>

<DocAmend>Proposition de résolution commune</DocAmend>

<Article>Paragraphe 30 bis (nouveau)</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution commune | Amendement |
|   | ***30 bis. déplore que des dispositifs de subvention mis en place par certains États membres sous le nom de «prime à la conversion» rendent plus avantageuse, à concurrence de plus de 90 %, l’acquisition par les consommateurs de véhicules diesel ou à essence, et demande donc à ces États membres de modifier ces systèmes de prime afin d’atteindre l’objectif d’acquisition effective d’au moins 50 % de véhicules électriques et à émission nulle;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{12/03/2019}12.3.2019</Date> <RepeatBlock-BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0195/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0198/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0199/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0200/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0202/2019</NoDocSe> }

</BNos></RepeatBlock-BNos> <NoDocSe>B8‑0203/2019</NoDocSe> } RC1/Am. <NumAm>4</NumAm>

Amendement <NumAm>4</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lynn Boylan</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Proposition de résolution commune</TitreType>

<Rapporteur>PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, EFDD</Rapporteur>

<Titre>Changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l’accord de Paris</Titre>

<DocAmend>Proposition de résolution commune</DocAmend>

<Article>Paragraphe 27 bis (nouveau)</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution commune | Amendement |
|   | ***27 bis. souligne que le système d’échange de quotas d’émission (SEQE) de l’Union n’a pas permis de réduire les émissions depuis sa création en 2005 et qu'il a retardé le débat sur une action pour le climat digne de ce nom au niveau de l’Union; estime que le marché du carbone constitue un système déficient que des révisions ne permettront pas d’améliorer, et que le changement climatique ne peut être enrayé par les forces du marché; presse la Commission et les États membres d’abandonner le SEQE et de privilégier une réglementation directe axée sur l’industrie des combustibles fossiles et les principaux pollueurs;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{12/03/2019}12.3.2019</Date> <RepeatBlock-BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0195/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0198/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0199/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0200/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0202/2019</NoDocSe> }

</BNos></RepeatBlock-BNos> <NoDocSe>B8‑0203/2019</NoDocSe> } RC1/Am. <NumAm>5</NumAm>

Amendement <NumAm>5</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lynn Boylan</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Proposition de résolution commune</TitreType>

<Rapporteur>PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, EFDD</Rapporteur>

<Titre>Changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l’accord de Paris</Titre>

<DocAmend>Proposition de résolution commune</DocAmend>

<Article>Paragraphe 58</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution commune | Amendement |
| 58.regrette que les subventions accordées aux combustibles fossiles continuent d’augmenter et s’élèvent à environ 55milliards d’EUR par an11; invite l’Union et les États membres à ***lancer*** immédiatement ***une*** suppression progressive de toutes les subventions européennes et nationales accordées aux combustibles fossiles;\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_11 Prix et coûts de l’énergie en Europe, COM(2019)0001, p. 10-11. | 58.regrette que les subventions ***directes et indirectes*** accordées aux combustibles fossiles continuent d’augmenter et s’élèvent à environ 55milliards d’EUR par an11; invite l’Union et les États membres à ***s’engager*** immédiatement ***sur la voie de la*** suppression progressive de toutes les subventions européennes et nationales accordées aux combustibles fossiles***, d’annuler tous les nouveaux permis de prospection ou d’exploitation de pétrole ou de gaz et de stopper l’exploitation des concessions existantes d’ici 2030***;\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_11 Prix et coûts de l’énergie en Europe, COM(2019)0001, p. 10-11. |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{12/03/2019}12.3.2019</Date> <RepeatBlock-BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0195/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0198/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0199/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0200/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0202/2019</NoDocSe> }

</BNos></RepeatBlock-BNos> <NoDocSe>B8‑0203/2019</NoDocSe> } RC1/Am. <NumAm>6</NumAm>

Amendement <NumAm>6</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lynn Boylan, Younous Omarjee</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Proposition de résolution commune</TitreType>

<Rapporteur>PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, EFDD</Rapporteur>

<Titre>Changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l’accord de Paris</Titre>

<DocAmend>Proposition de résolution commune</DocAmend>

<Article>Paragraphe 58 bis (nouveau)</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution commune | Amendement |
|   | ***58 bis. demande à la BCE, qui est liée par l’accord de Paris en sa qualité d’institution de l’Union, de relever sensiblement les prêts accordés à l’appui du développement durable et de la transition écologique et de viser à les augmenter de manière substantielle d'une année à l’autre au détriment des prêts octroyés aux secteurs des combustibles fossiles;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{12/03/2019}12.3.2019</Date> <RepeatBlock-BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0195/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0198/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0199/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0200/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0202/2019</NoDocSe> }

</BNos></RepeatBlock-BNos> <NoDocSe>B8‑0203/2019</NoDocSe> } RC1/Am. <NumAm>7</NumAm>

Amendement <NumAm>7</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lynn Boylan, Younous Omarjee</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Proposition de résolution commune</TitreType>

<Rapporteur>PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, EFDD</Rapporteur>

<Titre>Changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l’accord de Paris</Titre>

<DocAmend>Proposition de résolution commune</DocAmend>

<Article>Paragraphe 30</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution commune | Amendement |
| 30.souligne que, pour parvenir à la neutralité climatique de l’économie de l’Union dans son ensemble, tous les secteurs doivent y contribuer, y compris les transports aérien et maritime internationaux; relève que l’analyse de la Commission fait apparaître que les objectifs mondiaux actuels et les mesures envisagées par l’Organisation maritime internationale et l’Organisation de l’aviation civile internationale, même s’ils étaient intégralement mis en œuvre, sont loin de permettre les réductions d’émissions nécessaires et qu’il faut des mesures supplémentaires fortes, conformes à l’objectif d’un niveau zéro d’émission nette dans l'ensemble de l’économie; souligne qu’il convient d’investir dans des technologies et des carburants à émissions de carbone faibles ou nulles dans ces secteurs; invite la Commission à mettre en pratique le principe du pollueur-payeur dans ces secteurs; rappelle que les émissions de gaz à effet de serre du transport maritime international devraient augmenter de250% d’ici2050; se félicite de l’adoption par le secteur du transport maritime international d’un objectif de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre; relève avec inquiétude l’absence de progrès dans la concrétisation de cet objectif en mesures ***à court et moyen terme et autres actions*** concrètes***; prend note des charges diverses qui pèsent sur les différents modes de transport; demande que l’augmentation des recettes du SEQE serve à promouvoir des modes de transport respectueux de l’environnement, tels que le bus ou le train***; | 30.souligne que, pour parvenir à la neutralité climatique de l’économie de l’Union dans son ensemble, tous les secteurs doivent y contribuer, y compris les transports aérien et maritime internationaux; relève que l’analyse de la Commission fait apparaître que les objectifs mondiaux actuels et les mesures envisagées par l’Organisation maritime internationale et l’Organisation de l’aviation civile internationale, même s’ils étaient intégralement mis en œuvre, sont loin de permettre les réductions d’émissions nécessaires et qu’il faut des mesures supplémentaires fortes, conformes à l’objectif d’un niveau zéro d’émission nette dans l'ensemble de l’économie; souligne qu’il convient d’investir dans des technologies et des carburants à émissions de carbone faibles ou nulles dans ces secteurs; invite la Commission à mettre en pratique le principe du pollueur-payeur dans ces secteurs***, notamment en ce qui concerne la taxation du kérosène et le prix des billets d’avion***; rappelle que les émissions de gaz à effet de serre du transport maritime international devraient augmenter de250% d’ici2050; se félicite de l’adoption par le secteur du transport maritime international d’un objectif de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre; relève avec inquiétude l’absence de progrès dans la concrétisation de cet objectif en mesures concrètes***, par exemple en déclarant la mer Méditerranée zone*** de ***contrôle des émissions de SOx pour les paquebots et les grands navires, comme c’est déjà le cas pour la mer du Nord et la Manche***; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{12/03/2019}12.3.2019</Date> <RepeatBlock-BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0195/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0198/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0199/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0200/2019</NoDocSe> }

</BNos><BNos> <NoDocSe>B8‑0202/2019</NoDocSe> }

</BNos></RepeatBlock-BNos> <NoDocSe>B8‑0203/2019</NoDocSe> } RC1/Am. <NumAm>8</NumAm>

Amendement <NumAm>8</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Lynn Boylan, Younous Omarjee</Members>

<AuNomDe>{GUE/NGL}au nom du groupe GUE/NGL</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Proposition de résolution commune</TitreType>

<Rapporteur>PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, EFDD</Rapporteur>

<Titre>Changement climatique – une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l’accord de Paris</Titre>

<DocAmend>Proposition de résolution commune</DocAmend>

<Article>Paragraphe 64 bis (nouveau)</Article>

|  |
| --- |
|  |
| Proposition de résolution commune | Amendement |
|   | ***64 bis. plaide pour la mise en œuvre, dans le respect des compétences nationales, d’un cadre juridique européen plus large en vertu duquel la Cour de justice de l’Union européenne pourrait juger des infractions en matière climatique et environnementale;*** |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

</RepeatBlock-Amend>